

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	20 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

1^{er} Octobre 1872.

Chronique Politique.

Voici l'état actuel des négociations engagées pour la révision du traité de commerce entre la France et l'Angleterre :

La France s'engagerait à traiter l'Angleterre sur le pied de la nation la plus favorisée.

L'Angleterre consentirait à certaines modifications de l'ancien tarif, mais à titre provisoire, et en considération de la situation financière exceptionnelle dans laquelle nous nous trouvons placés.

M. Gladstone, en réponse aux notes françaises, a déclaré que la génération commerciale actuelle basait toutes ses opérations sur le libre-échange.

D'autre part, l'Angleterre est liée par des engagements universels qui la mettent dans l'obligation de maintenir ce système ; elle ne pourrait donc renoncer au principe de la liberté commerciale, et M. Gladstone croit de son devoir de prévenir M. Thiers que le traité qui résultera des négociations engagées ne sera que provisoire.

Il est d'ailleurs certain que M. Thiers se montre aujourd'hui beaucoup plus conciliant qu'il ne l'était en 1871.

Si nos renseignements sont exacts, dit le *Temps*, le gouvernement français ne songerait nullement à réduire de moitié, comme plusieurs journaux l'ont annoncé, la pension de 40,000 fr. servie à l'émir Abd-el-Kader ; il considère cette pension comme une dette où la parole même de la France est engagée.

Une proposition, signée de plusieurs membres de la droite et du centre droit sera présentée, assure la *Liberté*, à la ren-

trée de la Chambre par M. Saint-Marc Girardin.

Il s'agit, dit-on, d'obliger le Président à ne plus se mettre en communication avec la Chambre que par voie de message.

On télégraphie de Perpignan, 28 septembre :

« Un engagement a eu lieu avant-hier entre les troupes royales et les carlistes commandés par Saballs. A la suite de ce combat, les carlistes se sont retirés vers Aja et ont sommé hier soir la ville de Puycedra de se rendre. Sur le refus qui leur a été fait, on s'attendait à une attaque dans la nuit, mais les carlistes se sont éloignés. »

Le *Times* publie la dépêche suivante qu'il reçoit de son correspondant spécial à Paris :

Paris, 26 septembre.

Le comte d'Arnim a dit dernièrement dans une conversation qu'il n'a jamais été question de son rappel ; mais il a ajouté que, pendant son séjour en Allemagne, il n'avait pas laissé ignorer que, malgré la bonté personnelle du Président et de ses ministres, la manière dont il a été accueilli à Paris a été telle qu'il avait trouvé difficile de remplir la mission qui lui est confiée. La continuation d'un semblable état de choses, a ajouté le comte, pourrait rendre illusoire l'action diplomatique d'un ambassadeur d'Allemagne à Paris, et il pourrait occasionner d'un moment à l'autre la suppression de cette ambassade.

La personne avec laquelle le comte a eu cet entretien, lui ayant demandé s'il était vrai qu'il eût offert sa démission, l'ambassadeur a répondu que son poste n'était pas assez agréable pour qu'il se permit de demander son rappel. Et, en effet, le comte d'Arnim n'est arrivé en toute hâte à Paris que pour remplacer M. le comte Weddehlen. Le comte d'Arnim, avant de quitter l'Allemagne, n'a vu ni l'empereur, ni le prince de Bismarck, et il quittera bientôt Paris pour continuer son congé.

Nous lisons d'autre part dans l'*Opinion nationale* :

M. le comte d'Arnim a fait visite hier, dans l'après-midi, à M. Thiers.

L'entretien a été très-long et très-amical. L'ambassadeur a confirmé ce que les journaux ont dit des intentions conciliantes de l'empereur d'Allemagne. En ce qui le concerne personnellement, il a déclaré qu'il ne songeait pas à donner sa démission ; c'est à tort qu'on a cru pouvoir lui attribuer cette pensée.

Il est possible cependant que M. le comte d'Arnim retourne sous peu à Berlin pour y achever son congé, qui n'expire qu'au mois de novembre.

Le départ de l'ambassadeur n'aurait lieu, dans tous les cas, qu'après le retour du compte de Weddehlen.

On écrit de Mulhouse, 27 septembre, au *Courrier du Bas-Rhin*, journal prussien de Strasbourg :

« La journée d'hier avait été choisie par la majeure partie des optants pour effectuer leur émigration en France ; quelques retardataires seuls n'ont quitté qu'aujourd'hui la ville.

« Je me rendis donc rue de Magenta qui, d'après ce qu'on disait, allait se dépeupler jusqu'au presbytère ; mais je ne vis sortir des meubles que d'une seule maison. J'ai vu beaucoup de voitures de déménagements, même de Berne, traverser les rues de la ville.

« Je me dirigeai aussi vers la gare et j'y fus témoin des adieux, des larmes versées par ceux qui s'en allaient et ceux qui restaient ; je vis la lutte que soutenaient ceux qui quittaient le sol natal et je plains les victimes de la guerre si légèrement provoquée par la France.

« Si tous ceux qui ont pleuré hier sur le quai de la gare de Mulhouse avaient songé aux larmes versées pour les morts et les mutilés des champs de bataille de

cette fatale guerre, ils auraient retenu les leurs.

« Là, sur les champs de bataille, on pleurerait les morts et les mutilés, plus malheureux encore que ceux-ci : ici, simplement une entreprise échouée ; là, c'étaient les mères pleurant leurs enfants bien aimés ; ici, ce ne sont que les pleurs d'enfants refusant d'aller à l'école. »

La vérité, toute désolante qu'elle soit pour nous, éclate donc aux yeux des conquérants mêmes de l'Alsace.

Le *Journal de Belfort* dit que la vente des journaux français est interdite sur la voie publique dans toute l'étendue de l'Alsace-Lorraine.

M. GAMBETTA A GRENOBLE.

M. Gambetta, en tournée dans le Midi, parade un peu partout. On n'oublie point de banqueter pour discourir à son aise.

L'incident, ou, si l'on veut, l'événement politique du moment, celui qu'il ne convient ni de rapetisser ni d'exagérer, c'est l'effet produit par le discours prononcé par M. Gambetta à Grenoble, dans une réunion privée de douze cents personnes. Mais les *particuliers* de celui dans lequel des amis idolâtres et maladroits affectent d'incarner, de personnifier la République elle-même, ne sauraient être moins nombreux que ceux de la duchesse du Maine. Et les princes de la multitude ont une cour de multitude.

Donc, M. Gambetta a parlé longuement à Grenoble, et, à la veille de l'ouverture de la campagne électorale, il a tracé le plan de la stratégie nouvelle du parti républicain. Il a jeté le masque, disent les uns ; il est demeuré fidèle à lui-même, disent les autres, avec une nuance d'énergie et de sincérité de plus.

Bref, il a été moins modéré, moins politique et peut-être moins habile que dans ses précédentes harangues. Il a abjuré les idées

quartier général. Narbut voulut l'accompagner jusqu'à la porte de la ville.

— Si tu vois Kirposky ou quelqu'un de sa famille, dis-lui que je travaille à devenir digne d'entrer dans sa famille, fit-il, en lui serrant la main pour la dernière fois. Frère, que Dieu te conserve !

Quelques heures après, le traître rentrait dans le village de Scharut, où il se constituait en otage de sa trahison.

Le lendemain, les généraux Svinin et Mitved remportaient sur Langiévitche, privé du renfort qu'il attendait, la victoire chèrement achetée de Vonchok, et le colonel Popofosopulo, quittant secrètement Lublin, avec trois régiments d'infanterie, trois escadrons de cavalerie et dix pièces de canon, venait, pendant la nuit, prendre position autour du village de Scharut, à six verstes en avant de Vengrof.

A six heures du matin, les éclaireurs polonais, se repliant en toute hâte vers la ville occupée par les patriotes, apportaient la nouvelle de l'approche de l'ennemi.

Presque au même moment, un groupe d'une douzaine de cavaliers, profitant de l'obscurité, traversait au galop la ligne moscovite, dans laquelle elle s'ouvrait une sanglante trouée, en déchargeant ses pistolets et en brandissant la lance en avant, au cri de : Boze cos Polske !

Avant que les Russes, surpris, eussent eu le temps de tirer sur les rebelles, dont l'un portait un drapeau, dont le feu de la décharge avait fait étinceler les broderies, ceux-ci avaient disparu dans la plaine.

— Feu ! cria le lieutenant.

Un éclair illumina les ténèbres et une grêle de balles siffla aux oreilles des intrépides aventuriers.

— Ventre à terre ! commanda leur chef, il faut arriver.

Presque au même moment, une seconde détonation se fit entendre. Un des cavaliers roula sur la neige.

— Etes-vous blessée, Marpha ? demanda César, en arrêtant son cheval.

— Non, répondit-elle ; mais St^{re}lla est

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES

FAUCHEURS

DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

CHAPITRE XIV.

LE TRAÎTRE.

(Suite.)

Il laissa tomber sa tête avec découragement, puis, secouant sa tristesse :

— Frère, dit-il à Boleslas, je n'ai à t'offrir que du gruau et du thé, nous ne sommes pas riches, nous ; bois et mange, puis roule-toi dans ton manteau et tu partageras notre lit, ajouta-t-il, en lui montrant quelques bottes de paille, jetées dans un coin de la pièce.

— Merci, fit Boleslas, j'ai promis à Langiévitche de lui rendre compte de ma mission et je vais repartir.

— A cette heure, et sans te reposer ?

— La patrie avant tout, répondit Boleslas. Que dois-je répondre de ta part ?

— Que nous resterons ici ; mais que Maryan se hâte, car si les Russes réunis à Lublin connaissent notre petit nombre, ils ne manqueraient pas de nous attaquer.

— Heureusement qu'ils ne s'en doutent pas, dit un officier.

— Ils l'ignorent encore, mais ils peuvent le savoir, murmura le capitaine qui servait de secrétaire ; pour cela, il suffirait que parmi nous il se trouvât un traître.

— Un traître parmi les Enfants du Désespoir ! s'écria le jeune et noble chef ; ce n'est pas possible.

— En 1830, il s'en est rencontré, répondit le capitaine, et ils étaient Polonais, eux aussi.

Un instant après, Boleslas quittait le

de conciliation, de transaction, de patiente attente qu'il cherchait d'abord à faire prévaloir, et il a renoué avec les passions révolutionnaires le pacte, un moment relâché, de défiance et d'exclusion qui est la vraie tradition jacobine.

La République française nous annonce pour demain seulement le discours adressé par M. Gambetta à sa bonne ville de Grenoble.

Il paraît que le travail de correction et d'atténuation n'est pas encore achevé.

Toute la rédaction est absorbée par cette besogne surhumaine : l'un remet en français ; l'autre élague les trivialités ; un troisième retranche les banalités ; un quatrième rectifie l'histoire, et M. Ranc ajoute quelques idées originales.

Demain cette œuvre de patience sera complètement terminée, et la République française nous servira un discours sage, modéré, correct, qui ne ressemblera point à la ridicule déclamation que nous a livrée le trop zélé Corsaire.

Il faut nous avouer que nous sommes en pleine décadence ; et bien que nous ayons peu de goût pour les démagogues en général, nous éprouvons quelque honte à les voir si piètrement commandés.

LE CONFLIT DE GENÈVE.

L'Eglise et l'Etat sont en conflit à Genève. Ce conflit donne lieu dès maintenant à des incidents graves. Il aura par la suite des conséquences peut-être plus graves encore. Inutile d'ajouter que, pour et contre l'Eglise, pour et contre l'Etat, d'ardentes polémiques sont engagées dans les journaux suisses. Voici les faits :

De vieille date, le gouvernement suisse s'oppose avec énergie à ce que Genève devienne le siège d'un évêché catholique. Cette question était déjà brûlante du temps de Saint-François de Sales.

Genève fait partie, depuis 1819, du diocèse de Lausanne. L'évêque de Lausanne est un vieillard, M^{sr} Marilly. Ce prélat, de caractère très-pacifique et universellement aimé, nomma curé de Genève M. l'abbé Mermillod.

Cette qualité fut reconnue par l'Etat à M. l'abbé Mermillod ; il reçut, comme curé, sur le budget public, un traitement annuel de 3,000 fr., disent les uns, beaucoup moins si, comme l'affirme l'Univers, le curé ne touche, en réalité, qu'un seizième de la somme de dix mille francs affectée par le budget à l'entretien des seize prêtres de la paroisse. Au surplus, peu importent les chiffres dans un débat de principe.

Il y a quelques années, — six ou huit ans, — dans des circonstances que nous n'avons pas à rappeler toutes, la cour de Rome conféra à M. l'abbé Mermillod le titre d'évêque d'Hébron *in partibus infidelium*.

L'opinion publique en fut émue un instant. Les services, les qualités, les talents de M^{sr} Mermillod justifiaient, à tous les yeux,

que la cour de Rome lui accordait la faveur insigne. Il n'en parut pas moins insolite qu'on soit, en même temps, évêque et curé dans la stricte et légale acception du mot.

L'évêque de Lausanne parut subir et n'avoir pas désiré la prélatrice de l'auxiliaire qu'on lui donnait. Bon nombre de protestants voulurent voir, dans cette prélatrice du curé de Genève, une manière plus ou moins détournée de procéder à l'érection de Genève en évêché. L'Etat ne fut pas éloigné de partager cette appréciation ; néanmoins il conserva au nouvel évêque d'Hébron son titre de curé et tous les avantages, budgétaires ou autres, conséquences de ce titre.

Pourquoi l'Etat s'écarterait-il aujourd'hui de cet esprit de conciliation ? M^{sr} Mermillod aurait-il, comme quelques-uns le prétendent, inquiété le parti protestant par ses paroles ou ses actes ? M. Carteret, au contraire, le chef officiel de ses adversaires, aurait-il pris, aux avant-dernières élections, l'engagement, s'il était élu, de poursuivre à outrance la question soulevée par la prélatrice du curé de Genève ? Le *Courrier de Genève* l'affirme.

Toujours est-il que le conseil d'Etat de Genève, présidé par M. Carteret, a tout-à-coup décidé la suppression immédiate des allocations accordées jusqu'ici au clergé paroissial de la ville. En même temps, il a intimé à tous les curés du canton, défense expresse d'obéir à l'autorité de M^{sr} Mermillod, en tant que M^{sr} Mermillod agirait comme évêque *auxiliaire de Genève*.

Les choses en sont là.

Il va sans dire que les partisans du conseil d'Etat accusent M^{sr} Mermillod et l'Eglise de violation des conventions concordataires et d'empiètement sur la prérogative de l'autorité civile. Les partisans de M^{sr} Mermillod, de leur côté, accusent le conseil d'Etat de porter une atteinte violente à la liberté de l'Eglise.

Peut-être exagère-t-on des deux parts. Nous ne voyons, en tout cela, quant à nous, qu'un malentendu. Nous sommes confirmés dans cette opinion par une offre qu'aurait faite, tout d'abord, M^{sr} d'Hébron : il aurait demandé au conseil d'Etat de surseoir à tout arrêté jusqu'à ce que, lui, M^{sr} Mermillod, eût soumis le cas à ses chefs ecclésiastiques et provoqué leurs ordres. Cela était loyal et sage, à notre avis. Quel danger le conseil d'Etat eût-il fait courir à la chose publique en gardant le silence, pendant quelques jours ou quelques semaines encore, sur un statu quo qui dure depuis sept ans ?

L'accommodement, en tout cas, que M^{sr} Mermillod espérait procurer par l'intervention de l'autorité supérieure ecclésiastique, ne sera pas, nous l'espérons, rendu impossible par les faits accomplis. Il ne s'agit, en somme, si l'on veut de part et d'autre, que de l'interprétation d'une clause concordataire. Les gouvernements et la religion, à l'heure actuelle surtout, ont un intérêt commun à se faire réciproquement de bonnes conditions. Pourquoi cette considération n'amènerait-elle pas la prompte fin du conflit de Genève ?

Si nos désirs, à cet égard, ne se réalisent pas, il sera temps alors d'examiner de plus

près la question en litige ; nous le ferons, en nous référant aux actes authentiques qui, en Suisse, régissent la matière.

Chronique Locale et de l'Ouest.

TROUBLES DE NANTES.

Voici le récit du *Phare de la Loire* :

« A 6 heures 1/2, dit-il, l'arrivée du train de Lourdes fut saluée par la locomotive d'un coup de sifflet, qui trouva dans la foule un écho prolongé. Les pèlerins endescendirent, la mine fatiguée par ce long voyage ; ils étaient tous chargés de divers objets de dévotion....

« Ce défilé tant soit peu étrange était accueilli par les éclats de rire de la foule gouguenarde.... Les cris de : *A Lourdes ! les Lourdauds !* et des murmures bruyants autant que joyeux saluaient les pèlerins à leur passage, et leur prouvaient que le bon sens public savait faire justice en riant des agissements sans portée du fanatisme aux abois.

« Le second train devait arriver vingt minutes après le premier ; par suite d'un léger retard, il n'arriva qu'à sept heures moins dix. Le wagon 63 de première classe, dans lequel était parti M. Félix Fournier, évêque de Nantes, revenait sans prélat.

« Du reste, la réception n'en fut pas moins chaleureuse et bruyante. — Les assistants avaient formé à la gare d'arrivée une double haie entre laquelle passèrent les pèlerins comme autrefois *les Romains faisaient passer les peuples vaincus entre deux rangées de soldats*.

« Le dernier train ne devait arriver que deux heures plus tard : la foule se dissémina quelque peu sur les promenades environnantes, mais revint pour assister au retour de ce convoi. Vers huit heures, la cour intérieure de la gare était remplie ainsi que les abords, et les personnes assemblées firent entendre des chants de diverse nature.

« Des centaines de voix entonnèrent la *Marseillaise* et l'*Hymne à Garibaldi*, qui furent l'une et l'autre exécutés avec une ampleur formidable. Ce dernier morceau fut même bissé.

« Les cantiques eurent moins de succès : *Esprit saint descendez en nous* fut accueilli par des sifflets nombreux.

« Il est de notre devoir de déclarer que lors de l'arrivée du troisième convoi, les choses se passèrent moins pacifiquement. Il y eut échange de menaces entre les pèlerins et les habitants, et à plusieurs reprises on en vint des paroles aux voies de fait.

« Il serait difficile de préciser la part de responsabilité qui incombe aux uns et aux autres dans ces rixes regrettables ; toujours est-il que les pèlerins en général, et les prêtres en particulier, n'ont pas partout donné l'exemple de la modération la plus complète.

« Les premiers voyageurs arrivés dans la cour furent accueillis par les cris de : *les lourdauds*, chantée sur l'air des *Lampions*, et par des interpellations ironiques ; mais jusque-là aucun

acte de la part des manifestants ne pouvait paraître excessif (!!), quand un prêtre de haute taille eut l'idée peu convenable de faire un pied-de-nez.

« Cette provocation imprudente n'eût pourtant eu aucune suite, si un paysan retour de Lourdes, qui suivait l'ecclésiastique, n'avait jugé à propos d'amplifier les actes de son pasteur, et ne s'était imaginé de frapper à droite et à gauche avec un parapluie de cotonnade rouge qu'il tenait à la main.

« Cette double attitude hostile fut le signal de la rixe : la foule insultée répondit. »

Vous oubliez, ô *Phare*, ce que vous avez dit plus haut : Vos amis avaient accueilli les voyageurs par des rires, des sifflets et des chants qui n'étaient pas destinés, je pense, à leur être agréables : ce sont donc vos amis qui sont les provocateurs et les insulteurs.

Nous empruntons à l'*Espérance*, de Nantes, divers détails nouveaux :

« Dans la cour de la gare, quelques minutes avant l'arrivée des trains, toute la bande se réunissait à un signal donné, et là entonnait, au cri de vive la République, soit la *Marseillaise*, soit un cantique, voire même l'hymne à Garibaldi, accompagnant ces chants de huées à l'adresse des pèlerins ; une fois même il a été crié *vive monsieur le maire*. Que diable M. le maire venait-il faire dans cette bagarre ? Nous ne pouvons toutefois certifier encore la présence de M. Le-loup.

« Sur le quai, en face de la gare où s'était porté le gros de la bande, M. le Colonel du 12^e dragons fut insulté de la manière la plus grossière, pour avoir voulu prendre la défense des pèlerins et reproché aux voyous de frapper les femmes et les enfants. Il fut traité de *communard*, *versailles*, *pétroli*, *pétrolier*. Et le groupe se mit à crier : « *A Cayenne le traître, le badinguet, le voleur de croix, le capitular de Sedan*. » Mais le colonel, méprisant cette odieuse attaque, ne répondit même pas à des injures si lâches et si grossières.

« Deux bonnes sœurs et un voyageur furent obligés de se faire accompagner par un gendarme, et malgré cela ils furent tellement pressés par les insulteurs qu'il leur fallut chercher un refuge dans la pharmacie de M. Moisan.

« Le monsieur frappé d'un coup de pied riposta par un coup de canne ; ce fut dès lors un concert d'imprécations et les propos les plus infâmes furent tenus contre les religieuses qui se tenaient, pâles de frayeur, dans le magasin. Le pharmacien eut peine à fermer son magasin, plusieurs carreaux volèrent même en éclats, sous les yeux de trois gardiens municipaux de l'ordre public.

« Alors plusieurs personnes, voyant le désordre s'accroître de plus en plus, et craignant qu'il ne prit les proportions d'une véritable émeute, car on menaçait d'enfoncer le magasin, s'empressèrent d'aller prévenir M. le général de brigade. Le brave et honnête général Merle se rendit aussitôt sur les lieux accompagné de M. le lieutenant-colonel

morte.

On entendait en arrière le bruit, sourd comme la tempête, d'un escadron lancé à la poursuite des fuyards.

Heureusement l'obscurité les favorisait.

— Montez derrière moi, fit César, et faites vite.

— Prenez le drapeau d'abord, mon cousin.

— Vite, vite, Marpha, ils arrivent ; donnez-moi la main.

— Ce n'est pas nécessaire, répondit-elle, en s'élançant en croupe derrière lui. Leurs camarades s'étaient arrêtés ; ils repartirent aussitôt.

Mais les uhlands avaient gagné du terrain, et les chevaux des lanciers étaient épuisés.

— Les voici ! cria tout-à-coup le capitaine Frédérikof. Uhlands, l'éperon, l'éperon, et mort aux ennemis de l'empereur !

La poursuite devint furieuse.

Un lieutenant, mieux monté que ses camarades, devançait le groupe des poursuivants de près de cinquante pas. Le cheval

de César, embarrassé de sa double charge, restait en arrière.

La distance diminuait rapidement.

L'officier arma son revolver.

— Un pistolet, César, dit Marpha.

— Ils sont déchargés, répondit-il.

Le Russe n'était plus qu'à quelques pas : le Moscovite leva son revolver et visa la jeune fille.

CHAPITRE XV.

VENGROF.

A la première nouvelle de l'approche des ennemis, dont il ignorait les forces, Narbut avait envoyé dans toutes les directions de petits groupes d'éclaireurs, armés de carabines, pour surveiller leurs mouvements et en reconnaître le nombre.

Deux de ces groupes, composés, l'un d'une douzaine de volontaires et l'autre d'à peu près autant d'Enfants du Désespoir, s'étaient rencontrés dans les bois de Cras-

naia-Gora, à une verste tout au plus en avant de Vengrof, et l'obscurité ne leur permettant pas encore de distinguer les troupes russes, ils s'étaient arrêtés sur le bord du bois, n'osant pas risquer, en s'aventurant dans la plaine découverte, de se laisser entourer par les colonnes ou surprendre par les Cosaques.

Il n'y avait pas dix minutes qu'ils y étaient, discutant à voix basse sur ce qu'il y avait à faire, quand une détonation lointaine, faible et irrégulière, se fit entendre, suivie de près par une décharge sourde et retentissante.

— Lieutenant, s'écria un des volontaires, une de nos désiatka s'est laissé surprendre, allons à son secours.

— Silence, fit l'officier, aucune de nos dizaines ne peut s'être aventurée si loin du camp ; préparez vos armes et attendons, il se passe quelque chose d'extraordinaire.

Quelques secondes s'écoulèrent, tout bruit avait cessé.

Un des volontaires ôta son bonnet fourré,

s'étendit sur la neige gelée et y colla son oreille.

— Par Abraham ! ce sont des chevaux, dit-il, en se relevant sur les genoux.

— Des chevaux ! En es-tu sûr, Ruben ?

— sûr, dit-il.

Un vieux chasseur avait, à son tour, appliqué son oreille sur le sol et écoutait.

— Eh bien ! fit le chef.

— Il a raison, répondit le Polonais, ce sont des chevaux, et lancés à fond de train.

Le jour commençait à poindre.

— Cachez-vous derrière les arbres, commanda le lieutenant ; si ce sont des nôtres, ils passeront nécessairement par ici, et notre vue pourrait les effrayer. Ruben, toi qui as l'ouïe fine, écoute encore.

(La suite au prochain numéro.)

du 28^e, et suivi de deux gendarmes. L'ignoble tourbe perdit un peu de son audace, dès qu'elle aperçut le général, et se contenta d'aboyer de loin.

» M. le général de brigade prit sous sa garde et conduisit lui-même, jusque sur la place Louis XVI, le pèlerin si maltraité. Là, M. Merle fut de nouveau insulté et menacé à un tel point qu'il dut envoyer chercher ses hommes au poste de la place Louis XVI. Ceux-ci accoururent, commandés par un sous-lieutenant et un sergent-major, et firent circuler la foule. Ce dernier fut grossièrement insulté à son tour après le départ du général, toujours poursuivi par les menaçantes invectives des perturbateurs. La belle et ferme conduite du général Merle est digne des plus grands éloges. »

On nous assure, ajoute la même feuille, mais nous ne pouvons le croire, et nous serions heureux d'un démenti, qu'aussitôt l'arrivée du premier train, plusieurs personnes sont allées trouver M. Leloup en le priant de vouloir bien faire cesser les manifestations qui allaient toujours grossissant. M. Leloup aurait répondu : « Qu'ils lavent leur linge sale en famille. »

Un de nos collaborateurs arrive en ce moment de l'Immaculée-Conception; il a vu les vitres brisées et un tas de pierres jetées jusque dans l'intérieur de la maison. Une de ces pierres pesait un kilo. Deux des missionnaires ont été brutalement frappés! l'un d'eux a failli être lapidé. Ce même collaborateur vient de rencontrer un pèlerin du second train, lequel a été renversé et atteint de plusieurs coups dans la poitrine, qui l'ont fait cracher le sang. On s'efforçait d'entraîner les voyageurs vers la Loire.

Un autre revenant de la gare par la place des Minimes, a vu plusieurs femmes et un ecclésiastique qu'une troupe de trente à quarante individus poursuivait en poussant des hurlements et des injures. Ces femmes effrayées réussirent à entrer dans la maison des missionnaires. Alors les insulteurs recommencèrent à vociférer en jetant des pierres dans les vitres; ils parlaient en même temps d'aller briser celles de l'église et ne se sont retirés que pour aller arrêter au passage des ecclésiastiques qu'ils croyaient entendre venir de la rue Richebourg.

Les émeutiers, croyant que notre vénérable évêque était dans un fiacre qui circulait lentement au milieu de la foule, ont arrêté la voiture, l'ont ouverte avec une telle précipitation, qu'un jeune enfant assis sur les genoux de sa mère a failli tomber dans la foule. Voyant que Monseigneur n'était pas dans cette voiture, ils ont injurié de la manière la plus cynique les voyageurs et ils ont craché au visage de plusieurs femmes respectables. Quel bel exploit!

Nous avons, reçu, ce matin, la visite de plusieurs de nos honorables concitoyens qui ont eu à subir les plus mauvais traitements.

Un pèlerin, témoin des scènes du premier train et du second, homme de haute intelligence et du plus grand sang-froid, a parcouru tous les groupes tenant exprès son sac à la main, afin de pouvoir, étant exposé aux brutalités des bandes, mieux en discerner l'organisation.

Il n'a pas tardé à découvrir et constater l'existence de trois petites bandes formant entr'elles un total de 25 à 30 perturbateurs, jeunes gens de 22 à 25 ans environ et 15 enfants de 10 à 15 ans.

Chaque bande était composée de grands et de petits voyous.

Il a remarqué un individu en paletot allant de groupe en groupe et parlant à l'oreille des chefs de bandes.

Une fois en particulier notre honorable ami a entendu distinctement cet organisateur de l'émeute donner à demi-voix à ses hommes l'ordre d'aller se poster en face et au dehors de la grille de la porte d'arrivée.

Un des petits émeutiers a laissé échapper le propos suivant, après les premières scènes d'agression : « J'ai gagné plus que mes 30 sous, car j'ai bien hurlé. »

Notre ami entendait outrager des femmes s'est approché de l'insulteur et lui a demandé « combien il était payé pour ça. »

Ce vaurien d'une vingtaine d'années, se croyant reconnu, s'est échappé en grognant et s'est perdu dans la foule.

Mais son interlocuteur avait trop bien remarqué cet insulteur des femmes pour ne pas le reconnaître tôt ou tard.

Enfin le même observateur a remarqué que les bandes s'adressaient de préférence, sans doute par suite des instructions données, aux prêtres, aux femmes de la campagne et aux vieillards.

C'est ainsi que ces lâches ont prodigué particulièrement l'outrage à M. l'abbé Jubineau, le vénérable supérieur de l'Immaculée-Conception.

Ce n'est pas sans un bien douloureux dégoût que notre ami s'est aperçu qu'à ces trois bandes de jeunes gens s'étaient jointes des femmes de tout âge et aux allures suspectes.

Ces mégères s'efforçaient de l'emporter encore sur les ignobles insulteurs par la grossièreté des propos.

Vers huit heures et demie, un de nos meilleurs et nos de plus honorables amis, M. Emile Beuchet, étant allé à la gare attendre des membres de sa famille, a été témoin des désordres déjà très-graves, qui ont eu lieu après l'arrivée du second train.

Il aperçut trois agents de police en uniforme blottis, dit-il, derrière les voitures qui stationnaient dans la cour. S'étant avancé vers eux pour les prier de faire cesser les vociférations et les insultes contre des personnes respectables, voici ce que notre honorable et excellent concitoyen a obtenu pour toute réponse : *c'est vous qui êtes les provocateurs!*

Une de nos abonnées nous rapporte qu'elle a dû, assistée de plusieurs autres personnes, protéger deux prêtres qu'on poursuivait des cris les plus menaçants; elle a entendu crier : A l'eau! à l'eau!

Cette même personne, bien digne de foi, aurait entendu des ennemis du clergé dire entr'eux qu'il fallait feindre de porter en triomphe Mgr Fournier, afin de pouvoir sans doute lui faire plus facilement subir tous les outrages.

On nous rapporte que M. l'abbé Bruneau, aumônier des mobilisés, a eu la courroie de son sac coupée par un malfaiteur qui voulait sans doute s'en emparer. Cet ecclésiastique ayant montré la plus grande fermeté, a pu échapper aux coups de ces misérables.

M. le chapelain de la Salette a eu sa voiture violemment ouverte, a reçu sur le bras un fort coup de poing et une pierre a été lancée dans la voiture sur un membre de sa famille. La glace de la portière a été brisée.

Une autre personne nous dit qu'une dame a reçu dans le ventre un coup de pied des plus violents.

Les scènes inqualifiables qui se sont produites à Nantes excitent parmi toute la population honnête de cette ville une indignation facile à comprendre et que partagent, nous devons le dire à leur honneur, la plupart des feuilles qui aspirent dans Paris au renom de conservatrices. Nous n'en exceptons pas le *Temps*, qui, tout en se moquant pour sa part des pèlerinages, trouve bon que les pèlerins soient respectés.

Ce que nous devons signaler encore, pour la proposer à l'imitation de tous les catholiques, c'est la conduite vaillante des catholiques qui ont organisé le pèlerinage. Ils ne se rebutent pas, ne perdent pas de temps à se lamenter sans rien faire et ne semblent pas disposés à laisser outrager leur droit. Voici, en attendant mieux, la protestation qu'ils adressent dès aujourd'hui à la commission de permanence de Versailles. C'est un acte viril, et nous ne saurions trop y applaudir en le proposant pour exemple. Il faut savoir enfin si, sous le règne de la « République conservatrice, » les catholiques, qui sont le vrai parti conservateur, sont aussi les seuls qui soient constitués hors la loi et qu'on puisse traiter comme tels.

AUGUSTE ROUSSEL.

A Messieurs les membres de la commission de permanence de l'Assemblée nationale, à Versailles.

Messieurs,

Nous nous adressons à vous, pleins de confiance dans votre esprit de justice et dans votre ferme volonté de faire respecter la loi, et en même temps pleins de tristesse, car les faits dont nous avons à vous entretenir ont douloureusement affecté tous les gens de bien, tous les hommes de cœur.

Le 26 septembre, des habitants de la Loire-Inférieure, au nombre de 2,000 environ, revenaient de Lourdes, où ils étaient allés avec leur évêque, usant, comme plu-

sieurs de vos honorables collègues se préparent à le faire, de la plus inoffensive et de la plus sainte de toutes les libertés, celle de prier, — de prier pour l'Eglise et pour la France, pour leurs familles et pour eux-mêmes.

Ils formaient trois trains, qui arrivèrent en gare de Nantes, le premier à 6 heures du soir, le second sur les 7 heures, et le troisième à 9 heures.

Une foule nombreuse et qui est allée grossissant pendant toute la soirée, occupait la cour de la gare et les quais qui y conduisent, jusqu'à la place de la Duchesse-Anne. Les pèlerins arrivant par le premier train furent accueillis et accompagnés par des huées, des insultes grossières, d'infâmes outrages et de lâches provocations qui s'adressaient plus particulièrement aux ecclésiastiques, aux femmes et aux habitants de la campagne.

Il était aisé de prévoir que, la nuit venant, ces déplorables et honteuses scènes prendraient un caractère plus grave. C'est ce qui a eu lieu. Quand le second train arriva, les huées furent plus violentes; les émeutiers de Nantes, émules de ceux de Grenoble, chantèrent, comme eux, des cantiques, et comme eux aussi la *Marseillaise*. Plusieurs pèlerins furent frappés; on déchira leurs vêtements; on leur arracha les objets dont ils étaient porteurs. L'audace des misérables auteurs de ces attentats allait croissant à mesure qu'augmentait l'obscurité. Chacun pressentait que cette lâche audace ne connaîtrait plus de bornes à l'arrivée du dernier train, à 9 heures, en pleine nuit.

C'est alors, en effet, que les émeutiers ont chanté avec plus de force la *Marseillaise*. Oui, une année à peine après la Commune, après l'assassinat des otages, il s'est trouvé à Nantes des hommes qui ont hurlé devant des prêtres : *Qu'un sang impur abreuve nos sillons!*

Ils ont poursuivi des sœurs de charité et lancé des pierres sur la devanture de la pharmacie où elles avaient trouvé asile.

Ils ont brisé les vitres et jeté des pierres jusque dans l'intérieur de la maison des missionnaires de l'Immaculée-Conception.

Ils ont basement insulté M. le général de brigade, commandant à Nantes, qui leur a vainement fait entendre le plus généreux langage.

Telle est, messieurs, l'indication très-sommaire des scènes qui ont affligé notre ville, dans la soirée du 26 septembre.

Justice doit être faite.

Pour qu'elle le soit véritablement, il ne convient pas, croyons-nous, de rechercher les coupables au sein de ces bandes anonymes qui, à la faveur des ombres de la nuit, ont déployé leur valeur contre des femmes, des vieillards et des prêtres.

Nous demandons qu'une enquête soit faite pour rechercher si, oui ou non, il y a eu des instigateurs, des chefs, sur lesquels doit retomber la responsabilité de ces scènes odieuses.

Mais il est un fait qui dès ici est établi.

La ville entière savait qu'à l'arrivée des pèlerins de Lourdes, il y aurait des attroupements nombreux. La plus vulgaire prudence faisait donc un devoir à M. le maire de Nantes de prendre des mesures de précaution. Quelles mesures a-t-il prises?

Le premier train arrive; les premiers faits qui se produisent et que l'administration municipale n'ignore pas, — M. Lauriol, l'un des adjoints de M. le maire, a été vu à la gare lors de l'arrivée du premier train, — ces premiers faits indiquent suffisamment que des incidents plus graves sont à redouter pour les deuxième et troisième trains. Quelles mesures M. le maire a-t-il prises?

S'il n'en a pris aucune, s'il n'a rien fait, s'il a tout laissé faire, nous demandons que M. Leloup, maire de Nantes, soit révoqué de ses fonctions.

Nous le demandons, au nom de la liberté de conscience violée dans la personne des pèlerins de Lourdes;

Au nom de la religion, insultée dans ses prêtres et ses religieuses;

Au nom de la faiblesse, attaquée dans les femmes, les vieillards et les malades;

Au nom de l'armée, outragée dans ses chefs;

Au nom du patriotisme, si dignement représenté par le général de brigade, lorsqu'il disait aux lâches émeutiers du 26 septembre : *Ah! ce n'est pas ainsi que vous préparerez la revanche!*

C'est avec confiance que nous attendons de vous, messieurs, la justice que réclame la conscience publique, et, dans cet espoir,

nous vous prions d'agréer l'hommage de notre profond respect.

Ont signé :

Les membres du Comité organisateur du pèlerinage de Notre-Dame de Lourdes, pour le diocèse de Nantes,

Le Maignan de la Verrie, Houdet, Mollat, Jacquet, Gauchet, baron Onffroy, Paulmier, Crouan, Puge, Mazeau.

M. le maire de Nantes est arrivé hier à Paris et a dû être reçu dans la journée même par M. le Président de la République.

Les troubles dont la ville de Nantes vient d'être récemment le théâtre ont motivé ce voyage.

Le *Phare de la Loire* publie la boutade suivante qui aura bien l'avantage d'égayer le lecteur.

DE LA MONARCHIE ET DE LA RÉPUBLIQUE MILITAIREMENT PARLANT.

Pacaud. — Pour lors, sergent, si ça ne vous est pas inférieur, quelle différence y a-t-il donc entre le gouvernement monarchique et le gouvernement de la République?

Le sergent. — Oui, j'entends, fusillier Pacaud; vous voulez vous instruire, c'est bien. Et de fait, qu'il y en a beaucoup qui passent pour des malins, et qu'ils ne sauraient vous le dire. Et moi, je vais vous le faire comprendre en deux temps et trois mouvements.

Pacaud. — Ça ne m'étonnerait pas. Vous êtes si fort sur l'exercice, sergent.

Le sergent. — Le gouvernement, Pacaud, c'est celui qui fait marcher tout le monde, les petits et les grands, les juges et les soldats. C'est lui qui pousse tout et fait le mouvement de la société.

Eh bien! dans la monarchie, voici comme ça se passe. Suppose qu'on a rangé tous les soldats de ton peloton sur une même ligne.

Pacaud. — Bon, je connais ça.

Le sergent. — Suppose maintenant qu'on aille chercher le tambour-major, parce qu'il est très-grand et bien habillé avec un kaulback à plumes et qu'on le place à la tête de la file, en lui disant : c'est vous qui commencez le mouvement.

Ecoute bien, Pacaud, voilà le gouvernement qui va fonctionner.

Attention. Le major commence le mouvement. Il fait demi-tour à droite et flanque un coup de pied au soldat qui est le plus près de lui, c'est son ministre, celui-ci se retourne à son tour et flanque son coup de pied au soldat qui le suit, c'est le préfet ou le général. Alors le troisième soldat continue le même jeu jusqu'au dernier soldat qui n'a pas de fonctions et représente le peuple. Celui-ci reçoit le coup de pied et ne peut pas le rendre, parce qu'il n'a personne à sa droite et qu'il est très-loin du tambour.

Pacaud. — Ah! c'est vrai.

Le sergent. — Eh bien! voilà ce que c'est que le gouvernement monarchique. Dans celui de la République, ce n'est plus ça. Au lieu d'être sur une file, les soldats forment cercle, puis ils désignent à la pluralité des voix celui qui commencera le mouvement. Le soldat nommé donne son coup de pied à son voisin de droite, celui-ci de même, si bien que le soldat qui a commencé reçoit aussi bien son coup de pied comme les autres, puisqu'on est en rond. Il n'y a plus de tambour-major à plumet, doré sur toutes les coutures, et ne recevant pas de coup de pied. Le sort est égal pour tout le monde, nul n'a plus de droits qu'un autre. Ça te va-t-il?

Pacaud. — Dame! sergent, quand on me donne un coup de pied, je ne suis pas fâché de le rendre, même à un tambour-major. Car, enfin, c'est juste.

Le sergent. — Alors, tu es républicain, Pacaud, et tu préfères la République à la monarchie, gouvernement dans lequel le roi frappe et n'est point frappé, dans lequel le peuple reçoit des coups et n'en rend point.

Pacaud. — Ma foi! sergent, ça me paraît plus juste, puisque un homme et un homme c'est toujours un homme.

Le sergent. — Pacaud, vous avez des sentiments. C'est bien. On pensera à vous pour les prochains galons de caporal.

E. DE POMPERY.

Pour les articles non signés : P. GODDET.

Commune de Saint-Georges-le-Thourel.

CHEMINS VICINAUX ordinaires

Il sera procédé, à la mairie de Gennes, chef-lieu du canton, le vendredi 11 octobre 1872, heure de midi, à l'adjudication de 3,000 fr. de terrassements, empièvements et ouvrages d'art.

PÈLERINAGE DE LOURDES.

On trouve à la librairie Grasset, rue Saint-Jean, les médailles de Notre-Dame de Lourdes, à des prix très-réduits, et les divers ouvrages sur ce pèlerinage.

BANQUE GÉNÉRALE DES REPORTS

Pour consolider les intérêts financiers et industriels de France, Paris, 346, rue St-Honoré.

SUCCURSALES :

Angers, rue d'Alsace, 12. Saumur, rue du Temple, 41.

Extrait des Statuts

La société a pour objet toutes opérations de banque et reports.

A employer en reports au moins la moitié du capital réalisé, sans y comprendre les capitaux qui seront versés dans les caisses de la société, pour un temps déterminé et spécialement dans ce but.

A recevoir toutes espèces de valeurs cotées au parquet des agents de change, ou seule-

ment en banque, et que leurs propriétaires déposeraient pour les besoins des reports.

A exécuter, pour le compte de tiers, tous ordres d'achat ou de vente, moyennant couverture préalable ou d'une représentation suffisante, soit en espèces, soit en valeurs négociables.

A encaisser tous effets, mandats à vue, chèques, délégations, warrants, arrérages de rentes ou pensions, parts d'intérêts, coupons payables en France ou à l'étranger, moyennant commission et sans pouvoir jamais faire aucun paiement à découvert.

A soumissionner tous emprunts de départements, de villes, de communes, de sociétés financières, industrielles ou commerciales.

A céder ou négocier les susdits emprunts à faire.

A faire pour le compte des départements, villes, communes, ou sociétés susdits le service de banque, de paiement des coupons ou de remboursement des titres.

A recevoir en comptes-courants, à échéances fixes, tous les fonds qui seront versés à un taux déterminé périodiquement par le conseil.

A constituer et à servir des rentes viagères sur versements en espèces ou en valeurs négociables ou sur abandon de propriétés foncières.

A céder à d'autres sociétés le service des dites rentes viagères.

A soumissionner toutes concessions de chemins de fer, d'usines, de mines de carrières, de gaz, d'eaux, ou de toutes autres entreprises industrielles privées ou publiques en France.

A exploiter directement ou à céder les concessions desdites entreprises.

La durée de la Société est de quinze ans.

Le siège de la société est à Paris, 346, rue Saint-Honoré. Elle établit des succursales et nomme des agents partout où elle en reconnaît l'opportunité.

ESCOMPTE ET RECOUVREMENTS.

H. VALLEIX FILS

Banquier, 346, rue St-Honoré, à Paris. 42, rue d'Alsace, à Angers. 44, rue du Temple, à Saumur.

Escompte et Recouvrements sur la France et les principales places de l'Europe.

Achats et ventes au comptant de toutes valeurs cotées et non cotées au parquet et en banque (courtage réduit).

Achats et ventes à termes, couverture 1/10, courtage de la chambre syndicale des agents de change, sans aucune autre commission.

Escompte de coupons et encaissement de titre nominatif (courtage réduit).

Souscriptions sans frais à toutes les émissions. Remboursement des titres sortis aux tirages.

Echange et libération de titres. Avances sur titres, mêmes numéros rendus.

Groupements de capitaux et de titres pour reports.

Renseignements sur toutes valeurs. Dépôts en comptes-courants à échéance fixe, à 4 1/2 0/0, quand le taux de la Banque est à 5 0/0.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalésicière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une minute de cuisson.

Tout malade trouve, dans la douce Revalésicière Du Barry, santé, énergie, appétit, bonne digestion et bon sommeil. Elle guérit sans médecine, ni purges, ni frimas, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat N° 56,935.

Barry (Bas-Rhin), 4 juin 1861.

Monsieur, — La Revalésicière a agi sur moi merveilleusement : mes forces reviennent et une nouvelle vie m'anime, comme celle de la jeunesse. Mon appétit, qui pendant plusieurs années a été nul, est revenu admirablement, et la pression et le serrement de ma tête, qui depuis quarante ans s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus. DAVID RUFF, propriétaire.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalésicière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalésicière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, Common, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 30 SEPTEMBRE 1872.

Table with 4 columns: Valeurs au comptant, Dernier cours, Hausse, Baisse. It lists various financial instruments like bonds, stocks, and exchange rates.

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 6 mai).

Table showing departure times for trains from Saumur to Angers and Tours, including express and omnibus services.

Etude de M. HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le mercredi 2 octobre 1872, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M. Henri Plé, commissaire-priseur, à l'ancien restaurant de M. Grellet, près la Gare, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de la succession de M. veuve Perronnet, tenant en son vivant le buffet de la Gare de Saumur.

Il sera vendu :

Plusieurs lits, couettes, matelas, édredons, couvertures, rideaux, draps, serviettes, essuie-mains, quantité de beaux effets, commodes, secrétaires, étagères, tables, pendules, glaces, vases, guéridons, armoires, tables de toilette, fauteuils, tapis, chaises, grand comptoir avec étagères, montres vitrées, fourneau économique, porcelaine, cristaux, service en porcelaine à fleurs bleues, grande quantité de liqueurs, vin de Bordeaux, vins blanc et rouge, un fût de cognac, rhum, cassis, vermouths, batterie de cuisine et autres objets. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A VENDRE

UNE CHIENNE COUCHANTE, dressée, âgée de six ans. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

GRANDE REMISE et GRENIER au-dessus. S'adresser à M. GAULAY, place Saint-Nicolas. (415)

M. HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, demande un premier clerc.

AVIS.

ON DEMANDE UN FARINIER pour un moulin de pratique, de quatre paires de meules. S'adresser au bureau du journal. Inutile de se présenter si on ne peut fournir d'excellents renseignements. (463)

Advertisement for 'SOMME' medicine, featuring a logo and text describing its benefits for various ailments like cough, asthma, and phthisis.

PARIS-JOURNAL

2, RUE FAVART, 2

ne coûte, pour Paris et les Départements, que

40 FR.

tandis que les journaux semblables coûtent

64 FR.

Il offre à ceux de ses lecteurs qui voudraient dépenser cette même somme de 64 francs :

1. PRIME, pour 13 francs franco :

L'UNIVERS ILLUSTRÉ. — Cette publication, l'une des plus recherchées parmi celles du même genre, donne chaque semaine une livraison contenant seize pages d'impression et huit ou dix magnifiques gravures. Les écrivains et les artistes les plus estimés sont les collaborateurs de ce journal.

2. PRIME, pour 7 francs franco :

LE MUSÉE DES FAMILLES, la plus renommée des publications pittoresques; savoir: l'année courante pour 5 francs; un volume pour 2 francs, au choix du souscripteur, à prendre dans la collection. Tout volume supplémentaire, 3 francs.

3. PRIME, pour 5 francs franco :

LES MODES VRAIES, véritable moniteur de la toilette, destiné aux femmes de goût et d'élégance honnête, et donnant les patrons et les dessins nécessaires aux travaux de famille. Contre l'envoi d'un franc en timbres-poste on recevra Paris-Journal pendant huit jours.

Au Commerce et à l'Industrie.

La Maison DAVIS-HENRY et Co

Commission-Bank, 23, Chaussée d'Antin, Paris (Succursales à l'Etranger),

Traite toutes opérations ayant rapport aux affaires Financières et Industrielles. Donne des Ouvertures de Crédit et facilite l'Escompte de Valeurs Françaises et Etrangères. Procure aux Banquiers, Négociants et Industriels, pour les seconder dans leurs affaires, des Valeurs sur toutes les places commerciales et des Bordereaux sur tous pays. Renseignements privés et gratuits sur tous Titres, Valeurs, Actions, Obligations, etc., etc. — Ecrire franco à la Direction. (Joindre un timbre-poste pour la réponse.) (335)

Vient de paraître.

DE LA RÉGÉNÉRATION DU PEUPLE FRANÇAIS

ET DEUXIÈME ÉDITION

DU PETIT LIVRE AUX 100 LOUIS D'OR

Par J. PICHERIE-DUNAN,

Professeur d'économie domestique et d'agriculture;

Agriculteur praticien;

Auteur de plusieurs ouvrages subventionnés et récompensés par les conseils généraux des départements de la Bretagne.

EN VENTE A SAUMUR,

Rue Royale, n° 1, maison des 100 Louis d'Or,

ET CHEZ TOUTS LES LIBRAIRES.

Saumur, imprimerie de P. GODET.